

LES 6 AL'UNITHON
2024

TOUS
BÂTISSEURS

AFM
TÉLÉTHON

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

N° 224 Nov.-Dec. 2024

LES ECHOS

DE  st-maurice de beynost

EDITO

L'année 2024 tire sa révérence dans un contexte national et international complexe. Sur le plan international, l'élection du futur président de la Maison Blanche et sa volonté de «régler rapidement», selon ses propres termes, la guerre en Ukraine n'est guère rassurante. Sur le plan national, avec plus de 3 200 milliards de dette, notre pays frôle la catastrophe financière et l'annonce du gouvernement d'utiliser lors du débat budgétaire le fameux 49.3, véritable épée de Damoclès, peut nous faire craindre une instabilité politique sans précédent sous la V^{ème} République. Une chose est sûre, le mot «économie» sera le maître mot de l'année 2025 pour la France et les collectivités territoriales. Au moment où j'écris ces quelques lignes, on ne sait pas quel sera l'impact réel pour nos finances intercommunales et communales. Ce qui est certain, c'est que notre prochain budget tiendra compte de ce contexte politico-économique fragile et nous permettra de finaliser les investissements majeurs programmés sur notre mandat, notamment l'aménagement de l'avenue de Genève. A l'approche de l'hiver et des agapes de fin d'année, plusieurs manifestations festives et conviviales viendront apporter un peu de légèreté et de gaieté à notre quotidien : le marché de Noël le 8 décembre, la tournée du Père Noël et la fête des commerçants le 14 décembre sur la place Charles de Gaulle, ainsi que les actions et animations organisées pour le Téléthon 2024. Espérons que ces manifestations nous amènent des moments paisibles d'échange. Je vous y donne rendez-vous et vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes.

Pierre GOUBET
Maire de Saint-Maurice-de-Beynost



ZOOM SUR PAGES 2 A 3



⊙ L'urbanisme : Quelles autorisations pour quels travaux ?

VIE MUNICIPALE PAGES 4 A 6

- ⊙ Retour sur la semaine bleue
- ⊙ Distribution des colis de Noël
- ⊙ Repas des aînés
- ⊙ Fête des commerçants
- ⊙ Tournée du Père Noël
- ⊙ Rando «After Halloween»
- ⊙ Le portrait
- ⊙ Cérémonie du 11 novembre

VIE COMMUNAUTAIRE PAGE 6 A 7

- ⊙ Lutte contre le ruissellement torrentiel

VIE ASSOCIATIVE PAGES 7 A 10

- ⊙ Cacciatore Boxing Club
- ⊙ Twirling bâton
- ⊙ ARTEMIS
- ⊙ Train miniature mauricien
- ⊙ AMD
- ⊙ Club Amitié Loisirs

VIE PRATIQUE PAGE 10 A 12

- ⊙ La Croix Rouge française
- ⊙ Collecte de couvertures et vêtements chauds
- ⊙ Un nouveau cabinet de bien-être
- ⊙ Théléton 2024
- ⊙ Agenda - Etat Civil

L'URBANISME : QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

Envie de réaliser des travaux dans votre appartement ou votre maison, de rénover une façade ou encore de construire une clôture ? Autant de travaux qui nécessitent la délivrance d'une autorisation administrative permettant à la collectivité de vérifier la conformité de ces derniers aux règles d'urbanisme. Explications.

Au sein de notre commune, c'est la commission Urbanisme, composée d'élus, qui étudie et donne son avis sur les dossiers déposés. Elle intervient, tous les quinze jours, sur une douzaine de dossiers. Si les dossiers déposés par les professionnels de l'immobilier sont la plupart du temps toujours correctement réalisés, il n'en est pas de même pour ceux réalisés par les particuliers. En effet, il est souvent constaté que ces dossiers sont incomplets ou mal présentés, des éléments importants manquent régulièrement pour la compréhension du projet.

C'est pourquoi, avant de vous engager sur l'acquisition d'un terrain ou de vous lancer dans l'étude d'un projet, il est important de connaître les conditions règlementaires de constructibilité en faisant auprès de la mairie une demande de certifiact d'urbanisme (CU). Celui-ci vous permettra de connaître précisément les règles applicables sur notre commune, règles issues du plan Local d'Urbanisme (PLU) mais également du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

Une fois les règles connues et afin d'obtenir le plus rapidement possible votre autorisation administrative, il est nécessaire en fonction de vos projets, que vous fournissiez les documents selon le protocole donné par les services de l'Etat. A cette fin, vous trouverez la nomenclature des

«Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet». La description du contenu de ces documents y est donnée précisément. Attention, les documents Cerfa évoluent régulièrement, soyez at-

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Avent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

tentifs à utiliser les dernières mises à jour. Avant tout dépôt en mairie, vérifiez que les pièces administratives sont toutes correctement réalisées. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme doivent se faire en ligne sur la plateforme suivante : <https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001376>. Un dépôt de dossiers papier reste encore possible auprès de l'accueil de la mairie ou du service urbanisme.

En cas de difficulté pour la constitution de votre dossier, vous pouvez consulter un professionnel ou le service urbanisme de la mairie qui sauront vous aider ou vous guider.

La porte d'entrée informatique pour accéder aux informations complètes : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

La mise en place d'astreintes financières en cas d'infraction au Code de l'urbanisme

Face à la recrudescence des infractions au Code de l'urbanisme, lesquelles sont perpétrées soit par méconnaissance des règles, soit de façon délibérée, notre commune vient de se doter d'un nouveau moyen d'agir.

Aujourd'hui, en cas d'infraction, les demandes de régularisation adressées aux contrevenants et les procès-verbaux dressés par la police municipale mettent beaucoup de temps à être suivis d'effets auprès des tribunaux compétents du fait de l'engorgement de ces derniers. Pour rappel, une infraction au Code de l'urbanisme est un délit, une infraction pénale passible de sanctions de type amendes, peines de prison, travaux d'intérêt général... C'est pour répondre à cette problématique que la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité prévoit que le maire compétent pour délivrer des autorisations de construire peut dorénavant sanctionner

les contrevenants à travers un mécanisme de sanctions administratives et financières, afin qu'il puisse agir plus efficacement et plus rapidement contre la réalisation de constructions illégales et toute autre infraction au Code de l'urbanisme.

Cette procédure, indépendante des éventuelles poursuites pouvant être engagées par le procureur de la République à l'égard des contrevenants, va permettre d'intervenir plus rapidement.

Le maire est désormais fondé à prononcer des astreintes financières. Celles-ci sont mises en œuvre après procès-verbal constatant une infraction envoyée au Procureur du Tribunal judiciaire. Le maire peut mettre en demeure la personne responsable de se mettre en conformité et envoyer soit une astreinte administrative journalière, soit un dispositif de consignation.

Ces astreintes sont mises en œuvre après mise en demeure de l'intéressé de régulariser son projet dans un délai déterminé. Si ce dernier ne donne pas suite ou ne régularise pas dans les conditions fixées par la mise en demeure, la commune pourra alors appliquer des astreintes d'un montant pouvant aller jusqu'à 500€ par jour de retard modulable en fonction des travaux et de l'impact engendré. Vous trouverez les montants journaliers d'astreintes fixés par délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2024 dans le tableau ci-dessous.

Tableau des astreintes administratives et financières en cas d'infractions au code de l'urbanisme

| Nature de l'infraction | Montant de l'astreinte (personne morale ou physique) | Délai imparti avant mise en demeure | Délai en cas de récidive |
|--|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Non-conformité des travaux par rapport à une déclaration préalable ou autorisation de travaux ET travaux régularisables | 50€/jour | 1 mois | 15 jours |
| Non-conformité des travaux par rapport à un permis de construire ou d'aménager ET travaux régularisables | 100€/jour | | |
| Non-conformité des travaux non soumis à autorisation mais en violation des règles d'urbanisme. | 100€/jour | | |
| Absence de déclaration préalable ou autorisation de travaux ET travaux régularisables (conformité possible aux documents d'urbanisme) | 150€/jour | | |
| Absence de permis de construire ou d'aménager ET travaux régularisables (conformité possible aux documents d'urbanisme) | 200€/jour | | |
| Absence de déclaration préalable ou autorisation de travaux ET travaux irrégularisables (impossibilité de conformité avec les documents d'urbanisme) | 500€/jour | | |
| Absence de permis de construire ou d'aménager ET travaux irrégularisables (impossibilité de conformité avec les documents d'urbanisme) | 500€/jour | | |

SEMAINE BLEUE

Pour la 4^{ème} année consécutive, la commune de Saint-Maurice-de-Beynost a pris part à cet événement national tourné vers les seniors. L'édition 2024 s'est déroulée du 30 septembre au 6 octobre. Elle fut rythmée par plusieurs animations proposées par les associations volontaires de votre commune et le CCAS. Nos aînés ont



ainsi pu profiter, entre autres, d'un forum d'information dédié à leurs besoins, une marche douce, une visite des monuments lyonnais en bus impérial, un thé dansant, Bref, cette année encore des moments festifs et conviviaux visant à promouvoir une image positive de nos aînés. Nous tenons à remercier tous les partenaires qui ont contribué à la programmation et à la réussite de la Semaine Bleue et tout particulièrement le Club Amitié Loisirs et la Croix-Rouge. A l'année prochaine !

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL

Pour les personnes ayant réservé un colis de Noël auprès du CCAS, la distribution aura lieu en mairie aux dates suivantes :

- mercredi 11 décembre de 9h à 12h ;
- jeudi 12 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

REPAS DES AINES

Pour rappel, le repas des aînés aura lieu le samedi 25 janvier à 12h à la salle des fêtes de notre commune.

FETE DES COMMERCANTS : PARTICIPEZ AU JEU CONCOURS !

Le samedi 14 décembre, place Charles de Gaulle, l'équipe municipale et les commerçants de notre commune organisent un jeu concours qui permettra aux plus chanceux de repartir avec un bon d'achat ou de réduction à utiliser dans nos commerces de proximité : Le Moment de Partage, Coiffure et Style, Les Saveurs Orientales, R'ève Line, Antalya kebab, Thi Diep coiffure, Mevlana kebab, Au Pétrin d'antan, Pizza parc, Oudayas traiteur, Wok et sushi, Anaïa et Un si joli bouquet. Pour les moins chanceux, un vin chaud et des papillotes vous seront offerts ... Alors pourquoi ne pas venir tenter votre chance ?

TOURNEE DU PERE-NOEL

En cette période festive, le Père-Noël et ses lutins vous invitent à leur grande parade qui aura lieu le samedi 14 décembre 2024, place Charles de Gaulle, à partir de 9h. Vos enfants pourront profiter d'un tour de calèche et de papillotes !



UNE RANDO " AFTER HALLOWEEN "

Le vendredi 8 novembre dernier, dans une soirée humide et une ambiance automnale, la « rando after Halloween » organisée en un temps record par le Conseil de Jeunes Citoyens (CJC) a rassemblé plus de 180 participants (parents et enfants). Les jeunes du CJC avaient préparé 3 circuits et des histoires adaptées selon les âges : petits fantômes, sorcières et zombies. Le but était de partir à la recherche d'énigmes et de trouver les précieuses bornes donnant des petits jeux et des devinettes à décrypter pour poursuivre son chemin ! Costumés ou non, les participants ont été nombreux et ont apprécié ce grand jeu proposé au cœur de la ville. Bien évidemment, les enfants ont été récompensés par un sachet de bonbons ! Nous remercions chaleureusement les Conseillers Jeunes Citoyens et leurs encadrants pour leur investissement et pour cette belle réussite !

Nous espérons que vous reconnaîtrez le sorcier de Saint-Maurice-de-Beynost !



LE PORTRAIT

Pour ce portrait de fin d'année, nous vous proposons de découvrir Mme Maëlle GANGAMA, assistante en ressources humaines en alternance dans nos services administratifs depuis le mois de septembre.

Les Echos (LE) : Bonjour Madame. Afin que les habitants de notre commune puissent mieux vous connaître, pourriez-vous nous parler de votre parcours professionnel ?

MG : « Originaire de la Réunion, j'ai obtenu un bac ES option sciences politiques en 2018. Attirée par le droit, j'ai poursuivi mes études en licence de droit que j'ai arrêtée au cours de la 2^{ème} année. Le contexte et la formation proposée, trop théorique à mon goût, ne me plaisaient pas. Après ces deux années, j'ai entamé un BTS Diététique mais je me suis rendu compte que je voulais reprendre des études de droit, dans un contexte différent cette fois-ci. Au cours de mes recherches, j'ai trouvé un BUT (Bachelor universitaire de technologie) Carrières juridiques mais il n'existait pas à la Réunion. J'ai donc postulé en métropole et j'ai été acceptée sur le site de Bourg-en-Bresse de l'Université Lyon 3 en alternance. Grâce à la validation de ma première année en droit, je suis directement rentrée en deuxième année de BUT, parcours administration et justice. L'offre d'alternance proposée par la commune a attiré mon attention et, après deux visioconférences lors de mon recrutement, j'ai été acceptée ».

LE : Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste vos missions ?

MG : « J'occupe le poste d'assistante RH (Ressources Humaines) sous la responsabilité de Mme Solange MOGUET, responsable des affaires générales. Outre les missions classiques d'une assistante RH telles que la gestion des carrières, de la paie et de la formation, ma mission principale actuellement est d'élaborer le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ainsi que le plan d'action qui en découle. A plus long terme, j'interviendrai également pour des missions plus ponctuelles, en soutien et en collaboration avec d'autres services. »

LE : Quelles sont les compétences et les qualités que vous avez développées ?

MG : « Présente 3 jours par semaine dans le service, je n'ai pas encore eu le temps de développer de nombreuses compétences. En ce qui concerne mes qualités, je dirai que je suis une personne à l'écoute dotée d'un bon relationnel, je suis également organisée et très autonome. »

LE : Avez-vous des hobbies ?

MG : « J'aime bien cuisiner, notamment le rougail saucisse, une spécialité réunionnaise, ainsi que la pâtisserie. J'aime lire des livres de développement personnel, aller à la salle de sport mais, pour l'instant, je n'ai pas encore repris et j'aime beaucoup les animaux particulièrement les chats ! »

L'équipe des Echos vous remercie pour le temps consacré à cet entretien et vous souhaite une bonne continuation dans vos fonctions actuelles.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Pour ce 106^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, la cérémonie d'hommage aux Morts pour la France a eu lieu, comme il est de tradition, devant le monument aux morts. En présence des élus, des pompiers et jeunes sapeurs-pompiers, de la gendarmerie, de la Croix-Rouge, des anciens combattants et des Ailes de l'Ain, les élus du conseil des jeunes citoyens ont lu le message de l'Association des Anciens combattants, une initiative très appréciée par l'assistance en ce moment de recueillement. Pour clore les discours, M. Pierre Goubet, maire de Saint-Maurice-de-Beynost a, quant à lui, donné lecture de la lettre de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées, puis une minute de silence a été respectée après le dépôt des gerbes. Sous la houlette de Mme Aurore Dufaud, directrice de l'école maternelle, des élèves de grande section ont entonné la Marseillaise en langage des signes ainsi que la chanson « l'alphabet du vivre ensemble »,

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE (SUITE)

une belle initiative qui a conquis le nombreux public présent. Le conseil des jeunes citoyens et les jeunes sapeurs-pompiers ont, quant à eux, participé activement à la commémoration en déposant les gerbes au pied du monument aux morts. L'occasion de transmettre à notre jeunesse l'indispensable devoir de mémoire des événements historiques pour mieux comprendre le présent et construire un avenir meilleur.

Après le traditionnel lâcher de pigeons, la cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié servi au parc de la Sathonette.



La traditionnelle cérémonie des **VOEUX DU MAIRE** aura lieu cette année le vendredi 17 janvier 2025 à partir de 19h à la salle des fêtes de Saint-Maurice-de-Beynost.

Nous vous attendons nombreux !

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre est disponible sur le site internet de la commune. Vous pouvez également vous le procurer sur simple demande en mairie.

Prochain conseil : jeudi 19 décembre

VIE COMMUNAUTAIRE

LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT TORRENTIEL

Menacées par les eaux provenant du Plateau lors des récentes pluies intenses, les zones urbanisées de la Côtière et plus particulièrement celles de notre commune n'ont pas subi de dommages grâce aux nombreux aménagements prévus pour retenir au maximum à l'amont ces eaux chargées en boue, limons et graviers.

Anticiper pour ne plus réparer

Pour éviter les dégâts des pluies torrentielles, les communes de notre territoire ont commencé dans les années 1990 à aménager un certain nombre de bassins et d'ouvrages visant à stocker l'eau et les matériaux à l'amont des zones urbanisées. Ces ouvrages, en partie enherbés et complétés par un réseau de talus, haies, noues ou fossés, permettent également une meilleure infiltration des eaux. Par la suite, la compétence a été transférée à la CCMP qui est désormais seule en charge de la gestion d'une vingtaine de torrents et affluents, représentant environ 15 km, ainsi que de l'ensemble des ouvrages de lutte contre le ruissellement (à l'exception des

ouvrages agricoles) : soit plus d'une trentaine de bassins de rétention/infiltration et de nombreux aménagements tels que des seuils et pièges à graviers. Les ouvrages nécessitent un à plusieurs passages par an pour leur entretien (entretien de la végétation, curage, nettoyage, enlèvement d'em-bâcles...).

Les derniers aménagements sur notre commune

Face au changement climatique et les événements pluvieux de plus en plus soudains et brutaux, il est important d'utiliser au mieux les bassins de rétention des torrents pour protéger les communes et leurs administrés. C'est dans cet objectif qu'en 2023, la CCMP a lancé une étude d'optimisation des bassins et ouvrages du torrent du Merloux en amont de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost. Cette étude a conduit à une optimisation des bassins déjà existants en modifiant la hauteur et le diamètre des tuyaux de sortie et une intervention sur le bassin nommé Merloux 7 sur le haut de la Côtière. C'est ainsi qu'au mois d'août 2024, l'entreprise Barbolat est intervenue sur le Bassin Merloux 7 pour re-

prendre la totalité de la digue, après passage d'un géomètre, et mettre en place des enrochements pour stabiliser les terrains à l'exutoire (point de vidange) du bassin. En parallèle, tous les exutoires

des bassins ont été retravaillés pour permettre un stockage maximal lors des gros événements pluvieux et un relargage minimal (à débit plus limité) dans le réseau pluvial de la commune.

Avant



Après



VIE ASSOCIATIVE

CACCIATORE BOXING CLUB

Sabri Sahraoui, représentant l'Algérie au championnat du monde d'assaut en Slovaquie, a vécu une aventure riche en émotions, accompagné de son coach du Cacciatore Boxing Club, Fabrice Miramand. Notre club, qui l'entraîne et le soutient au quotidien, a joué un rôle crucial dans son parcours tout au long de cette compétition intense. Dès le premier combat, Sahraoui a été mis à l'épreuve face à un adversaire belge redoutable. Malgré toute son énergie et son expérience, il a dû s'incliner après un combat difficile. Cette défaite n'a pas été facile à digérer, mais avec le soutien de son coach et de son équipe, il a su se relever et repartir au combat. Lors de son deuxième affrontement contre un bulgare, Sabri a montré une belle force de caractère. Plus déterminé que jamais, il a su rester concentré et a remporté la victoire, redonnant espoir à son équipe et à tous ceux qui le soutiennent. Le troi-

sième combat, contre un slovène soutenu par son public, a encore une fois mis en lumière la résilience de Sahraoui. Dans une atmosphère pleine de pression, il a gardé son calme et son sang-froid pour finalement s'imposer avec brio. Ce succès, au-delà du résultat, témoigne de tout le travail accompli avec le Cacciatore Boxing Club qui l'accompagne pas à pas dans cette aventure. Au final, ce championnat du monde en Slovaquie a été une vraie démonstration de courage et de persévérance pour Sabri Sahraoui. Porté par son équipe et ses valeurs, il a une nouvelle fois prouvé qu'il était un fier représentant de l'Algérie, capable de surmonter les épreuves avec cœur et détermination.



TWIRLING BATON

Cette année le Twirling Bâton de Saint-Maurice-de-Beynost a décidé de mettre en vente un calendrier à l'effigie de ses athlètes permettant au club de financer une partie de ses déplacements.

A cette occasion, le TBSMB a décidé de s'associer au Téléthon en reversant 1€ par calendrier vendu à cette belle cause qui nous sensibilise tous. Ainsi, vous pourrez croiser nos athlètes au mois de dé-

cembre sur notre commune mais aussi sur celle de Miribel.



ARTEMIS

ARTE' FAMILLES ET ADULTES

Une idée, un projet, nous sommes là pour vous aider à le réaliser. En effet, ARTEMIS lance une permanence habitant tous les vendredis de 14h00 à 15h00 ou sur rendez-vous au 07 83 87 05 12.

Café des parents du jeudi : le 12 décembre de 16h à 17h30 à l'école élémentaire et le 30 janvier de 8h à 9h à l'école maternelle. Les professionnels de la petite enfance et de l'enfance (le Relais Petite Enfance, la crèche, les écoles maternelle et élémentaire, l'accueil de loisirs, la PMI et ARTEMIS) seront présents pour échanger avec vous, discuter des sujets qui vous préoccupent et vous informer.

ARTE'JEUNES 11/17 ANS

Vacances scolaires : Arte'jeunes sera fermée pendant les vacances de décembre - Programme des vacances de février à venir sur notre site internet. Mercredi itinérant : vous êtes lycéen, retrouvez l'équipe Arte'Jeunes le jeudi 19 décembre sur le temps méridien dans votre lycée de la Côtière.

ACTIVITES DE LOISIRS

Stage de danse afro-caribéenne :

Vendredi 06 décembre et vendredi 10 janvier de 19h00 à 21h00 venez prendre un bain de soleil avec cours et pratique de danse afro-caribéenne seul ou en couple par Emmanuel Tafforeau et Cécilia Badra.

Randonnée : Dimanche 15 décembre, randonnée urbaine à Lyon (renseignements et inscription à l'accueil d'ARTEMIS).

DIMANCHE LOISIRS

Dimanche 26 janvier à 15h00 (gratuit et ouvert à tous) Carnet de voyage « l'Ouzbékistan ou les étapes de la route de la soie » préparé et animé par Danièle VANDERMOERE. Une bénévole globe trotteuse très impliquée.

Fermeture d'ARTEMIS du
23 décembre au 04 janvier 2025 inclus
Belles fêtes de fin d'années à tous !!!!!!!
Retrouvez ARTEMIS sur
<https://artemis-smb.fr/>
ou en suivant notre page Facebook
Mail : accueil@artemis-smb.fr
Téléphone : 04 78 55 13 90

BIBLIOTHEQUE

25 janvier 2025 - Les Nuits de la Lecture : Le programme est à venir, mais nous pouvons d'ores et déjà vous prévenir qu'il y aura des jeux, lectures, rencontres, nocturnes ... Cette année, le thème sera ... le patrimoine comme vous ne l'avez jamais imaginé !

Bulle à histoires : Rendez-vous à 10h30 les samedis 7/12 ; 21/12 ; 11/01 et 25/01 pour un moment partagé de lectures dès le plus jeune âge.



TELETHON

Samedi 30 novembre sur le marché de 9h00 à 12h00 : Vente de réalisations des habitants (décos de Noël, tricot, couture...) au profit du téléthon.

Dimanche 8 décembre à 15h00 (gratuit et ouvert à tous) : Karaoké participatif organisé par les bénévoles de la boîte à penser senior actif. Préparez la liste de vos chansons préférées pour chanter tous ensemble ou profiter de la bonne humeur. Vin chaud au profit du Téléthon.

Mardi 10 décembre 19h00 : Représentation des jeunes du Théâtre ARTEMIS mise en scène par Delphine BARALOTTO avec vente de crêpes. Entrées au chapeau.

Une boîte à don sera présente sur les différentes animations ARTEMIS tout au long du mois de décembre.

ARTEMIS travaille de nouveaux projets pour une année 2025 dynamique. Envie de participer à la création d'événements cuisine du monde, intégrer une dynamique « correspondants de quartier » ou simplement pour un partage de compétences, un coup de main sur nos différentes actions ? N'hésitez pas à venir nous rencontrer à l'accueil.

TRAIN MINIATURE MAURICIEN



Vous étiez plus de trois cents à venir à la salle des fêtes le 13 octobre dernier lors de l'exposition de modélisme. Organisatrice de l'événement, l'association Train Miniature Mauricien tient à remercier tous les visiteurs en espérant avoir permis

aux plus petits de faire de beaux rêves et aux plus grands de raviver quelques souvenirs d'enfance. Elle rappelle aussi que ses locaux de la Sathonette sont ouverts au public le premier samedi de chaque mois de 10 heures à midi.

Contact : Alain Vieux au 06 82 31 16 07.

AMD

VENDREDI 13 DECEMBRE - 20H : Concert de Noël des chœurs de l'AMD, Les P'tits Loups du jazz, Sing & Swing et le Gospel Choir, église Notre-Dame, Saint-Maurice-de-Beynost.

SAMEDI 14 DECEMBRE - 14H30 : Tom Jobim : 30 años de Saudade, avec la participation des classes de chant jazz, guitare, piano jazz et ateliers jazz de l'AMD, Foyer d'Accueil Médicalisé, Tramoyes.

LUNDI 16 DECEMBRE - 14H15 : Concert de l'orchestre à l'école de Thil, Salle des fêtes de Thil.

MERCREDI 18 DECEMBRE - 16H30 : Concert de Noël au Cèdre, avec les chœurs de l'AMD, Chapelle Bon Séjour.

JEUDI 19 DECEMBRE - 14H30 : Concert de l'orchestre à l'école Jean de la Fontaine des Echets, Salle des fêtes des Echets.

LE CLUB AMITIE LOISIRS

Nous avons atteint les 150 adhérents !

Notre club a évolué dans le bon sens puisque nous avons de plus en plus de jeunes retraités qui tirent par le haut les plus anciens ! L'ambiance bienveillante, festive et amicale réjouit tout le monde et fait notre succès !

Depuis la rentrée de septembre, nous avons été bien occupés entre les restau-groupes, une sortie à Cluny, des ateliers culinaires, un voyage aux Cinq Terres (Italie), des marches tranquilles, notre partenariat pour la Semaine Bleue, une pièce de théâtre, une exposition sur le Japon à Lyon suivie d'un restaurant asiatique, mais l'année n'est pas finie ! Nous avons, à venir, un restaurant à Décines, un repas Beaujolais, notre marché de Noël, une sortie aux Baux de Provence et, pour finir l'année, un restaurant-cabaret en guise de repas de Noël.

Non, on ne s'ennuie pas dans notre club !

Quant à notre programme 2025.... Que de belles sur-



prises avec notamment une croisière en Méditerranée...

Mais ne retenez qu'une seule date, le dimanche 8 décembre, notre Marché de Noël ! vous serez sur-

pris par la qualité de nos créations. Pour les petits, nous avons prévu le vrai Père Noël en personne et sa boîte aux lettres (réponse assurée).

VIE PRATIQUE

CROIX ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge française (unité locale Côtière-Dombes), dans le cadre de ses actions de lutte contre l'isolement, organise pour la première fois un moment de partage à destination de toutes les personnes qui ne veulent pas rester seules durant la période des fêtes de fin d'année, dans la limite des places disponibles.

Ce moment convivial autour d'un repas de fête animé aura lieu le samedi 21 décembre à la salle des fêtes de Saint-Maurice-de-Beynost.

Une petite participation financière sera demandée lors de l'inscription obligatoire avant le 9 décembre. Nous vous attendons nombreux pour ce moment de partage !

Pour tout renseignement : 06 17 97 90 82
mail : ul.cotiere@croix-rouge.fr

Honneur à notre jeunesse

En fonction de leur disponibilité, c'est une cin-



quantaine de bénévoles de la Croix-Rouge française qui agit sur le secteur dans le cadre des différentes actions menées par l'unité locale.

L'âge des bénévoles varie de 14 à 85 ans.

C'est dans une ambiance animée au sein de la boutique que nous retrouvons nos 6 jeunes bénévoles (4 sur la photo).



Lisa et Margot, 16 ans toutes les deux, nos deux jeunes en Service National Universel (SNU) qui vont effectuer 84 heures chacune de bénévolat.

Noémie, 14 ans la plus jeune, Julie 17 ans, Amélia 20 ans et Florian 29 ans qui ont fait la démarche personnelle de participer à l'action.

Par ailleurs, Anaïs 17 ans, Inès 18 ans et Loïc 18 ans participent à l'activité secourisme postes de secours. C'est cette jeunesse dont on décrit tant les mauvaises actions. Jamais ou très rarement les bonnes que nous voulons mettre à l'honneur.

Eh bien oui, cette jeunesse que nous côtoyons dans nos actions, elle nous ravit, elle nous "bouscule" un peu mais dans le bon sens. Elle agrmente nos missions par sa vivacité, ses idées, par son envie d'aider les autres. Alors continuez jeunes gens à nous accompagner car nous avons besoin de vous ! Et n'oublions pas que c'est vous qui allez assurer l'avenir.



Séjour Vacances Séniors

Du 16 au 23 septembre de cette année, 43 personnes de plus de 60 ans ont participé à un séjour ANCV Séniors à Bédoin dans le Lubéron. Séjour organisé par l'unité locale Côtière-Dombes de la Croix-Rouge française dans le village Vacances très famille (VTF) "les Florans".

Les séjours ANCV permettent au public sénior, sous certains critères, de partir en centre de vacances durant 5 ou 8 jours. Les tarifs sont préférentiels et les revenus les plus modestes peuvent prétendre à une aide. D'ailleurs, lors de ce séjour, 50% des inscrits ont bénéficié de cette aide.

Les participants venaient de Neyron, Miribel, St-Maurice-de-Beynost, Beynost et Montluel.

Nous avons accueilli 9 nouvelles personnes lors de ce séjour par rapport au séjour de 2023.

Sur le trajet du départ, nous avons commencé par un arrêt à Valrhonas à la cité du chocolat, puis sur place excursions au Mont Ventoux, à Fontaine-de-Vaucluse, à l'Isle-sur-la-Sorgue, à Vaison-la-Romaine, aux Baux-

de Provence, à Saint-Rémy-de-Provence, à Avignon et sur le trajet du retour, arrêt au palais idéal du facteur Cheval. Les participants ont grandement apprécié ce séjour. Déjà le fait de pouvoir partir en vacances tout simplement mais aussi le prix ac-

cessible, l'ambiance, la rencontre avec d'autres, le dépassement, la convivialité, le partage, partir en groupe... Ils sont tous très pressés de repartir. Nous donnons donc rendez-vous à l'année prochaine.

COLLECTE DE COUVERTURES ET VÊTEMENTS CHAUDS

Le 14 décembre 2024, le Foyer Saint Maurice et le Conseil des Jeunes Citoyens de St-Maurice-de-Beynost, l'Association Symphonie de Miribel, l'Association Espace Saint-Julien-de-Beynost, organisent une collecte de couvertures et de vêtements chauds au profit du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Il y aura 3 points de collecte :

- à Miribel place de la République, en face de l'Allegro de 9h à 12h,
- à Beynost, derrière l'Église, dans la salle Saint-Julien, de 9h à 12h,
- à Saint-Maurice-de-Beynost, sur la place du marché de 9h à 13h.

En ce début d'hiver, les besoins sont énormes en couvertures et vêtements chauds pour les bénéficiaires de ses centres d'hébergement ! Le Foyer permet également aux familles et aux personnes isolées de se vêtir grâce à ses vestiaires. En plus des vêtements et linge, nous acceptons tous objets propres en bon état : livres (hors les encyclopédies et les revues), chaussures, tableaux, disques, jouets, vaisselle, petits meubles, ..., qui peuvent alimenter les Bric à Brac, sources importantes de

revenus pour financer les actions sociales de l'Association.

C'est le moment de vider ses armoires !

Et même si vous n'avez rien à donner, une petite visite vous permettra de rencontrer les bénévoles et de vous tenir informé de l'actualité et des moyens d'aider Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Merci d'avance pour votre générosité. En savoir plus sur l'association du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri : www.fnds.org et sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, LinkedIn ou par téléphone 04.72.76.73.53.



ENVIE D'ALLER MIEUX NATURELLEMENT ?

Depuis le 1^{er} novembre dernier, Amandine et Laure accueillent petits et grands au 4 rue Honoré de Balzac dans leur cabinet fraîchement rénové. Dans leurs mains expertes, ces deux réflexologues certifiées apaiseront vos troubles physiques (douleurs dorsales, migraines, troubles du sommeil, fatigue, ...) et émotionnels (stress, hyperactivité, états anxiodépressifs, ...). En effet, la réflexologie stimule en douceur les fabuleuses capacités de votre corps pour le rééquilibrer. Elles seront même en mesure de vous aider dans votre sevrage tabagique ou pour le sevrage d'autres addictions. Initialement infirmière de santé au travail, Laure se distingue par l'accompagnement de l'épuisement professionnel et autres risques liés au travail. Formée à différentes techniques de réflexologie, elle saura prendre le temps pour vous guider dans le choix de celle adaptée à votre situation. Amandine, quant à elle, spécialisée dans l'accompagnement individuel et de groupe, a toujours une écoute bienveillante pour répondre au plus près de vos besoins. Passionnée par l'humain et la puissance de se réunir, elle

est également gardienne de cercle. Et parce que la beauté passe par la santé, toutes deux proposent des soins beauté en Dien Chan, permettant de repulper le visage naturellement et réguler l'ensemble du corps grâce au soin apporté sur l'ensemble du visage. Amandine et Laure seront ravies de vous accompagner vers un meilleur état de santé en vous apportant un mieux-être général.

Pour les contacter ou en savoir plus sur la réflexologie : Amandine Chapoton 07 69 41 81 44 ou par mail amandine.chapoton@protonmail.com

Laure Symphor 06 20 31 72 59 / www.lasy-reflexologie.fr / rdv en ligne <https://laure-symphor.reservio.com>



Laure SYMPHOR et Amandine CHAPOTON

AGENDA

ETAT CIVIL

| | |
|----------------------|--|
| Dim 01/12 Matin | IKEBANA Activités familiales sport pour tous |
| Sam 07/12 10h-12h | Train miniature mauricien Portes ouvertes |
| Sam 07/12 8h-12h | Sou des écoles Vente de sapins et chocolats |
| Dim 08/12 | Club Amitié Loisirs Marché de Noël |
| Mar 10/12 12h30 | Croix Rouge Repas partagé intergénérationnel |
| Sam 14/12 8h-12h | Municipalité-Commerçants Festivités de Noël sur le marché |
| Dim 15/12 Matin | IKEBANA Activités familiales sport pour tous |
| Sam 21/12 12h | Croix Rouge Repas de Noël pour les personnes isolées |
| Mar 31/12 Soirée | CLARA Réveillon |
| Sam 04/01 10h-12h | Train miniature mauricien Portes ouvertes |

| | |
|-------------------------|--|
| Ven 10/01 18h-23h | CT Dombes Assemblée générale |
| Ven 17/01 19h | Voeux de la municipalité |
| Sam 18/01 après-midi | Sou des écoles Belote coincée |
| Mar 21/01 12h30 | Croix Rouge Repas partagé intergénérationnel |
| Sam 25/01 12h | CCAS Repas des aînés |
| Dim 26/01 14h | Ain Sud Foot Loto |

| Naissances | |
|------------|------------------|
| 21/09 | Awa COULIBALY |
| 27/09 | Jade MIRANVILLE |
| 23/10 | Laureline HÉNAFF |

| Décès | |
|-------|----------------------------------|
| 20/09 | Yvette BEAUPIED |
| 25/09 | Georgette VITTOZ Vve IRVAZIAN |
| 05/10 | Pierrette BRAJON Vve RODIER |
| 07/10 | Ann CHHLANG |
| 15/10 | Jean THONNIER |
| 16/10 | Jaqueline CROSLARD Vve RAVIER |
| 17/10 | Marius ALLEK Epse NESNAS |
| 23/10 | Jean-Claude JUFFET |
| 02/11 | Chamirame OHANESSIAN |

PROXI URG



| Mariage | |
|---------|--|
| 03/08 | Steve ADU KYEREMEH et Cassandra SPADINY |
| 10/08 | Loïc MIRANVILLE et Océane GRONDIN |
| 07/09 | Arnaud DEPUILLY et Margaux GODART |
| 28/09 | Ameur AOUITI et Oumayma SALMEN |
| 28/09 | Franck BOUTET et Lydia GASPARD |
| 19/10 | Fabien SIMONETTI et Samaneh AMINRANJBAR |
| 26/10 | Thibaud COSTANTINI et Audrey SCHICKER |
| 02/11 | Thomas RIVORY et Audrey CHACON |

TELETHON 2024

Le programme du Téléthron est disponible sur le site de la mairie, Panneau poclet et Intramuros.



Vous pouvez aussi flasher le QR code :

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

| | |
|--------------|---------------------------|
| Lundi, Jeudi | Mardi, Mercredi, Vendredi |
| 8h30 - 12h | 8h30 - 12h |
| 14h - 18h30 | |



LES ECHOS DE SAINT MAURICE : Journal municipal de Saint-Maurice-de-Beynost
 ● Directeur de la publication : P. GOUBET
 ● Ont participé à la rédaction : La commission Information-Communication, les équipes d'ARTEMIS, de la Croix Rouge, du Cacciatore Boxing Club, du Twirling bâton, du Train miniature mauricien, de l'AMD et du Club Amitié Loisirs
 ● Mise en page : S. JUBAN
 ● Edition : Mairie, avenue du Mas Rolland
 ● Impression : Hurrah Luna
 ● Distribution : Equipe municipale de bénévoles
 MAIRIE DE SAINT MAURICE DE BEYNOST : avenue du Mas Rolland
 ● Tél : 04 78 55 14 08
 ● Email : mairie@saint-maurice-de-beynost.fr - ● Site : www.saint-maurice-de-beynost.fr

Adresse de la déchetterie :
Z.I de la Tuillière à Miribel.

Horaires du 1^{er} nov. au 28 fev..
 Du lundi au vendredi :
 de 8h30 à 12h de 13h30 à 17h
 Samedi :
 de 8h30 à 17h sans interruption